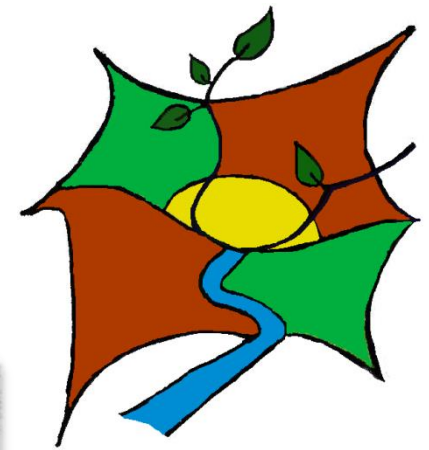


Quand les décideurs fondent le développement territorial sur le paysage...

When makers use landscapes
to develop their territory...

Lorentzen - 18 mars 2015

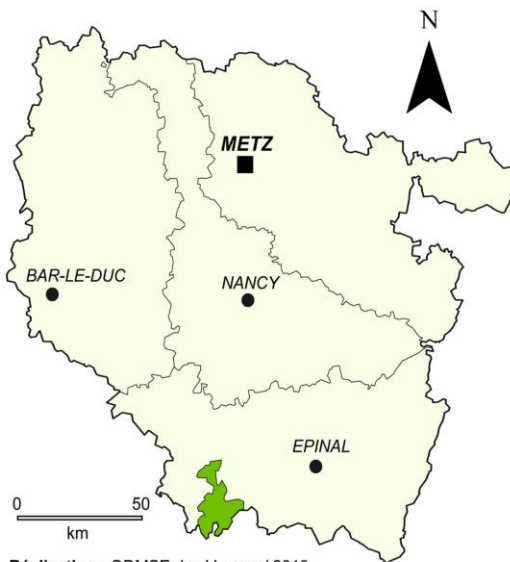
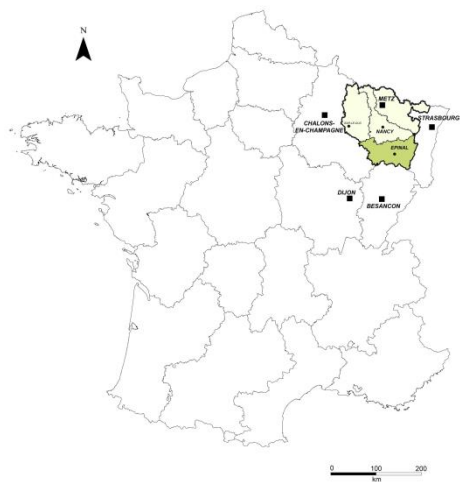


Pays de la
Saône Vosgienne



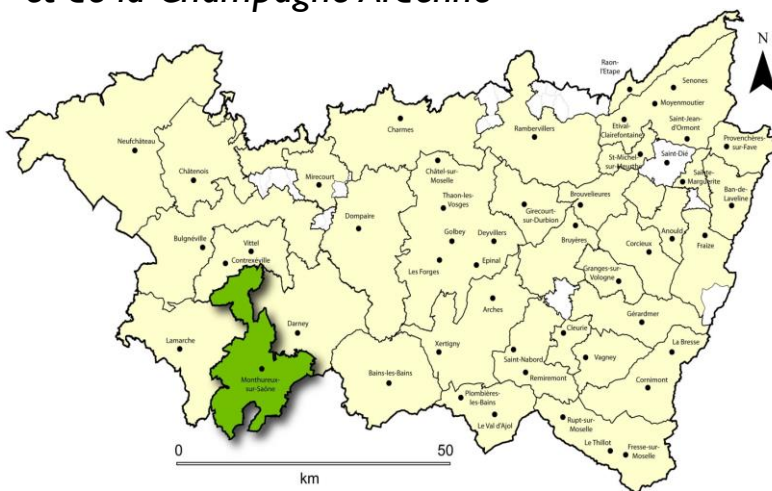
Un territoire en difficulté...

A territory in trouble...

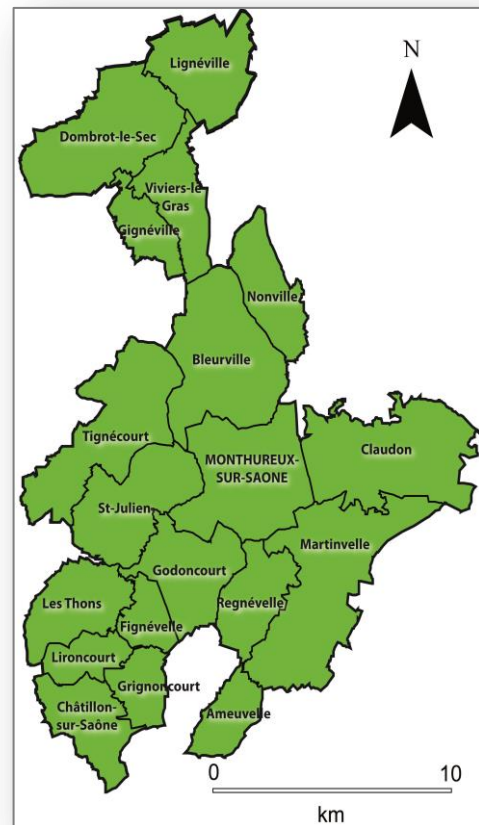


Réalisation : ODMSE des Vosges / 2013

*un territoire lorrain aux
confins
de la Franche Comté
et de la Champagne Ardenne*



19 communes
3.900 habitants
233 km²
17 habitants/km²
Forte déprise
démographique
Population âgée



... qui se bat pour rester attractif !

... that fights to stay attractive !

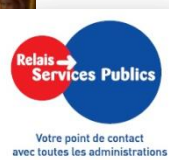
Patrimoine



Tourisme



Protection et mise en valeur des ressources naturelles



Economie



Services aux habitants



Un développement territorial volontaire fondé sur une concertation réelle

A territorial development based on a real consultation

La concertation : un principe !

2006-2010 : Schéma des Services

2012-2014 : Projet de territoire

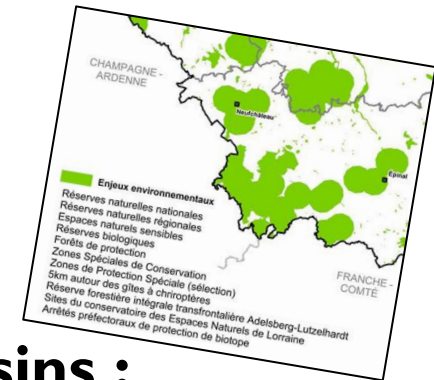
La concertation avec les territoires voisins :

2006 : Fête du Paysage

2007 : Charte Forestière

2009 : Démarche PNR

2012 : ZDE





Le paysage comme projet politique !

The landscape : the political project !



Un paysage aux nombreux atouts... mais menacé
A landscape with a lot of assets... but threatened



Le Plan de Paysage : le meilleur outil pour préserver, aménager et valoriser les paysages

The landscape plan : the best tool to protect and develop landscapes



- ✓ Diagnostic (septembre 2014)
- ✓ Orientations - Stratégie (mars 2015)
- ✓ Programme d'actions (mai 2015)



Le Plan de Paysage : quel coût ?

The landscape plan : how many does it cost ?

Coût global de l'étude :	37.850,00€ HT
Emploi d'un agent :	15.000,00€
<i>(pour animer le Plan de Paysage)</i>	
Subventions :	
Etat (Appel à projet) :	30.000,00€
Conseil Général :	11.355,00€
Coût pour la CC :	11.495,00€

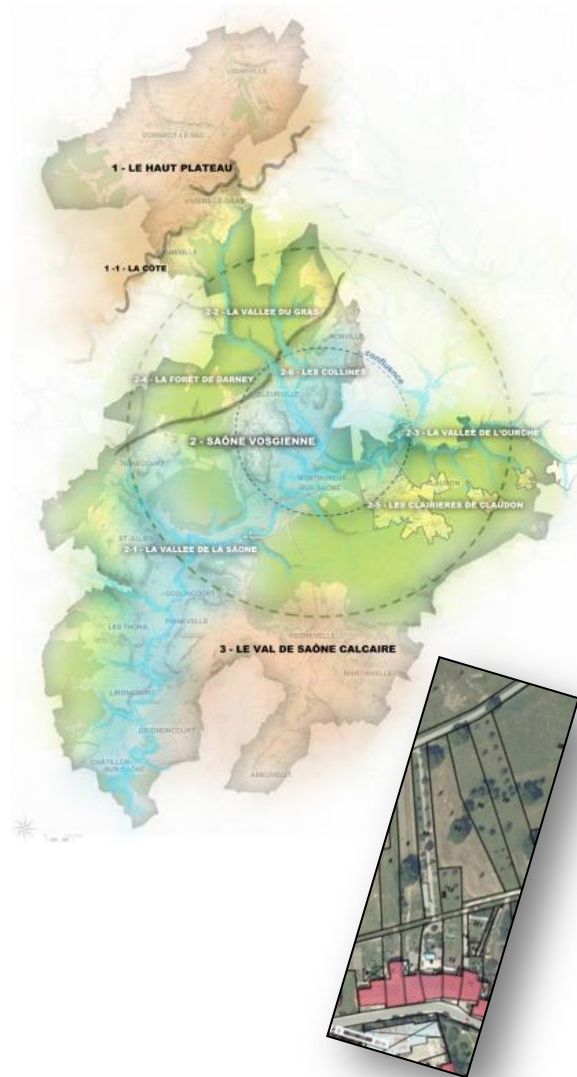
Le PLUi pour renforcer le projet politique !

The intercommunal Urbanism Local Plan (PLUi)
to strengthen the political project !

Code de l'Urbanisme :

« Le territoire français est le **patrimoine commun de la nation**. Chaque collectivité publique en est le **gestionnaire et le garant** dans le cadre de ses compétences (...) les collectivités harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal permet à une Communauté de Communes d'assurer, dans le respect des objectifs de développement durable, la gestion du territoire dont elle a la charge.



Pourquoi rédiger un PLUi ?

Why preparing a PLUi ?

- ✓ Disposer d'un document opposable aux tiers pour défendre la valeur paysagère du territoire
- ✓ Mutualiser pour satisfaire une future obligation réglementaire (économie d'échelle + subventions)
- ✓ Quitter le régime du RNU et permettre à toutes les communes de poursuivre leur développement (à ce jour, seules 6 communes sont dotées d'un document d'urbanisme)
- ✓ Répondre à la diminution de l'accompagnement des services de l'Etat dans la production des documents d'urbanisme
- ✓ Adapter l'échelle du document d'urbanisme



Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?

The PLUi : what is it ?

- La construction d'un projet de territoire à 10/15 ans avec les communes
- Un document :
 - Un rapport de présentation
 - Un PADD
 - Des OAP
 - Un règlement
 - Des annexes

énergies renouvelables
habitat
ENVIRONNEMENT
biodiversité
TOURISME
économie
DEPLACEMENTS
EAU **RISQUES**
cadre de vie
consommation d'espace
SERVICES *attractivité*
PAYSAGES
mixité sociale
démographie
ATTRACTIVITE **architecture**
agriculture

Un PLUi pour renforcer le projet politique fondé sur le paysage

- ✓ **Décembre 2012** : Intervention des services de la DDT devant les délégués communautaires pour les sensibiliser à l'outil PLUi
- ✓ **Février 2013** : Dépôt de la candidature à l'Appel à Projets *Plan de Paysage*
- ✓ **Juillet 2013** : Sélection de la CC dans le cadre de cet Appel à Projets
- ✓ **Septembre 2013** : Prise de compétence « *Elaboration, modification, révision et toute évolution des documents d'urbanisme* »
- ✓ **Décembre 2013** : Délibération prescrivant le PLUi
- ✓ **Décembre 2013** : Candidature à l'Appel à Projets PLUi
- ✓ **Janvier 2014** : Lancement de l'étude Plan de Paysage
- ✓ **Mars 2014** : Lancement de l'Appel d'Offres Restreint pour confier l'étude *PLUi* à un (des) prestataire(s) externe(s)
- ✓ **Novembre 2014** : Attribution du marché public de prestations intellectuelles. L'étude commencera en février 2015.

Le PLUi : qui le réalise ?

The PLUi : who does it ?

L'étude sera réalisée par

un groupement de plusieurs bureaux d'études :

- L'ATELIER DES TERRITOIRES (METZ, MOSELLE)
Mandataire du groupement
- AUP LORRAINE (NANCY, METURTHE-ET-MOSELLE)
- METIS INGENIERIE (EBERSVILLER, MOSELLE)
- GENESIS AVOCATS (PARIS)

URBANISTES + ARCHITECTES + ECOLOGUES

+ SPECIALISTES DE L'AGRICULTURE + PAYSAGISTES

+ JURISTES + SOCIOLOGUES

Le PLUi : quel coût ?

The PLUi : which price ?

Coût global de l'étude : 185.710,00€
HT

se répartissant comme suit :

- L'ATELIER DES TERRITOIRES : 132.215,00€
- AUP INGENIERIE : 35.995,00€
- METIS INGENIERIE : 5.500,00€
- GENESIS AVOCATS : 12.000,00€



Le PLUi : quels soutiens financiers ?

The PLUi : which financial supports ?

Coût global de l'étude : 213.000,00€ HT

Subventions :

Etat (Appel à projet) : 50.000,00€

Etat (DGD – 30%) : 63.900,00€

Conseil Régional : 21.000,00€

Conseil Général : 14.200,00€

Coût pour la CC : 63.900,00€

Soit par commune : 3.363,15€

Coût d'un PLU communal : 37.000,00€

**Le paysage
peut être placé au cœur
du projet local de développement.**

**Renforcé par un document
réglementaire (le PLUi),
il devient le projet politique.**

**The landscape
can be the center of the local development project.**

**Strengthened by a regulatory document,
it becomes the political project !**

